

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 19 août 2025 à 19h00 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis Mairesse	☒
Madame Julie Côté Conseillère, Sièges 1	☒
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Sièges 2	☒
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Sièges 3	☒
VACANT, Sièges 4	☐
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Sièges 5	☒
VACANT Sièges 6	☐

Sont présents également à cette rencontre :

5 citoyens présents

Sous la présidence de madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, madame Marguerite (Margot) Marenger laquelle agira comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2025-08-135

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour modifié avec l'ajout des points :

100.4 Autorisation d'embauche d'une personne externe pour être président d'élection et le conseil mandate la mairesse pour la signature du contrat.

100.5 Nomination de l'employé 19-0003 à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 2025-08-136.

ATTENDU que la présence d'une secrétaire d'assemblée est obligatoire pour la tenue légale de toute séance du conseil municipal.

ATTENDU qu'il est impératif de nommer une personne pour agir à titre de secrétaire d'assemblée de cette séance afin d'assurer la légalité et le bon déroulement de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc St-Jacques de nommer madame Marguerite (Margot) Marenger à titre de secrétaire d'assemblée et résolu :

ADOpte la présente résolution pour nommer madame Marguerite (Margot) Marenger à titre de secrétaire d'assemblée, et ce, pour toutes les séances du conseil municipal (ordinaires ou extraordinaires) que monsieur Yannick Perreault ne pourra pas présider en raison de son congé médical.

ADOPTÉE

100.2 2025-08-137 Résolution pour la nomination de l'employé Marguerite (Margot) Marenger à titre de greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE monsieur Yannick Perreault, directeur général de la municipalité de Montcerf-Lytton, sera en arrêt de travail pour des raisons médicales à compter du 18 août 2025.

ATTENDU QUE cet arrêt est estimé entre quatre (4) et huit (8) semaines, et que la présence d'un greffier-trésorier est essentiel pour assurer la continuité des opérations de la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que madame Marguerite (Margot) Marenger, adjointe, possède les compétences et l'expérience nécessaires pour assumer ces responsabilités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Coté, et résolu :

QUE madame Marguerite (Margot) Marenger, adjointe, soit nommée greffière trésorière adjointe pour la période d'absence de Monsieur Yannick Perreault.

QUE cette nomination prenne effet à partir du 19 août 2025 et se termine au retour au travail de monsieur Yannick Perreault.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

100.3 2025-08-138 Résolution pour l'autorisation de signature des documents pour et au nom de la municipalité des différents ministère et institution financière à madame Marguerite (Margot) Marenger.

ATTENDU QUE Monsieur Yannick Perreault, Directeur Général, sera en congé pour des raisons médicales pour une période d'environ 4 à 8 semaines à compter du lundi 18 août 2025 ;

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter un signataire pour tous document pour et au nom de la municipalité des différents ministères et institution financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel St-Martin, et résolu :

D'AUTORISER madame Marguerite (Margot) Marenger à signer tous documents pour et au nom de la municipalité des différents ministère et institution financière.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

100.4 2025-08-139 Autorisation d'embauche d'une personne externe afin d'agir comme président d'élection et le conseil mandate la mairesse pour la signature du contrat.

ATTENDU QUE Monsieur Yannick Perreault, Directeur Général, sera en congé pour des raisons médicales pour une période d'environ 4 à 8 semaines à compter du lundi 18 août 2025 ;

ATTENDU QUE les tâches et responsabilités liées à la présidence d'élection doivent être accomplies pendant cette période afin de garantir le bon déroulement des élections ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pierrette Lapratte, et résolu :

D'AUTORISER l'embauche de madame Kimie Désabrais afin d'agir comme présidente d'élection et le conseil **MANDATE** la mairesse pour la signature du contrat.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

100.5 2025-08-140 Résolution pour la nomination de Marguerite (Margot) Marenger à titre de secrétaire d'élection.

ATTENDU QU'il requit de faire la nomination d'une secrétaire d'élection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc St-Jacques, et résolu :

DE NOMMER madame Marguerite (Margot) Marenger à titre de secrétaire d'élection.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

300 TRANSPORT ET VOIRIE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-08-141 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Côté, et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 20h00.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Marguerite (Margot) Marenger
secrétaire d'assemblée

« Je, Véronique Danis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »